



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-072 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, JL. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : vie sportive - Equipements sportifs saison 2020/2021

Rapporteur : Stéphane VALENTIN

EXPOSE :

Il convient d'adopter de nouveaux tarifs relatifs à la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2020/2021.

Un taux directeur d'augmentation est fixé à + 2 %.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission sport, culture et vie associative du 2 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces, sécurité du 6 juillet 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2020-2021 présenté dans le document annexé,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du lundi 31 août 2020.



Conseil municipal du 15 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-072-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

7-2-6



TARIFS SAISON 2020-2021 (+2%)			
Utilisateurs Voironnais			Utilisateurs non Voironnais
Associations Sportives	Autres organismes		
GYMNASES CHAUTARD ET BARCELONE			
Heure de location	Gratuité	25,31 €	50,50 €
Forfait journée (8h-18h)	Gratuité	209,34 €	418,58 €
Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)	Gratuité	110,84 €	221,57 €
Forfait soirée (18h-24h)	Gratuité	125,68 €	251,27 €
Forfait journée + soirée (8h-24h)	Gratuité	314,01 €	628,02 €
Week end 2 jours (8h-18h)	Gratuité	376,75 €	753,39 €
Week end + 1 soirée	Gratuité	460,40 €	920,81 €
PDV SALLE BASSOLI ET SALLE P. DE COUBERTIN			
Heure de location	Gratuité	31,06 €	61,99 €
Forfait journée (8h-18h)	Gratuité	256,93 €	513,73 €
Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)	Gratuité	136,04 €	271,94 €
Forfait soirée (18h-24h)	Gratuité	154,25 €	308,39 €
Forfait journée + soirée (8h-24h)	Gratuité	385,40 €	770,78 €
Week end 2 jours (8h-18h)	Gratuité	462,40 €	924,66 €
Week end + 1 soirée	Gratuité	565,06 €	1 130,13 €
POLE DE VOUISE : SALLES DE BOXE, DE JUDO et DE KARATE			
Heure de location	Gratuité	20,71 €	41,41 €
Forfait journée (8h-18h)	Gratuité	51,06 €	101,98 €
Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)	Gratuité	30,48 €	60,83 €
Forfait soirée (18h-24h)	Gratuité	31,12 €	62,12 €
Forfait journée + soirée (8h-24h)	Gratuité	77,42 €	154,84 €
Week end 2 jours (8h-18h)	Gratuité	92,73 €	185,45 €
Week end + 1 soirée	Gratuité	113,05 €	225,96 €



Conseil municipal du 15 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200715-2020-072-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

7-2-6



TARIFS SAISON 2020-2021 (+2%)			
Utilisateurs Voironnais			Utilisateurs non Voironnais
Associations Sportives	Autres organismes		
SALLE DES PRAIRIES			
Heure de location	Gratuité	16,83 €	33,67 €
Forfait journée (8h-18h)	Gratuité	41,51 €	82,92 €
Forfait demi-journée (8h-12h30) ou (13h30-18h)	Gratuité	24,79 €	49,46 €
Forfait soirée (18h-24h)	Gratuité	25,31 €	50,50 €
Forfait journée + soirée (8h-24h)	Gratuité	62,94 €	125,90 €
Week end 2 jours (8h-18h)	Gratuité	75,39 €	150,79 €
Week end + 1 soirée	Gratuité	91,91 €	183,72 €
TERRAINS DE GRANDS JEUX			
Heure de location	Gratuité	28,44 €	56,89 €
Demi-journée	Gratuité	85,54 €	170,96 €
Journée	Gratuité	170,96 €	341,92 €
PLATEAUX SPORTIFS			
Heure de location	Gratuité	14,32 €	28,44 €
Demi-journée	Gratuité	42,87 €	85,54 €
Journée	Gratuité	85,54 €	170,96 €
Ménage supplémentaire après manifestation			
L'heure de ménage	32,72 €		
Véhicule mis à disposition pour transport de matériel			
Tarif au km	0,73 €		

Pour les assemblées générales annuelles des associations voironnaises, la mise à disposition est consentie à titre gracieux.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à **28 POUR - 7 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J.L. BOISSARD, A. VIRIEUX)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture

Le Maire de VOIRON,
Julien POLAT



Voiron, ville porte de Chartreuse